



Ville de Gaspé

SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Procédure opération normalisée

PON-001

EN VIGUEUR LE: 2015-06-01

Sorties des unités

MODIFIÉ :

À TOUT LE PERSONNEL

- Tous les pompiers qui ont leur formation d'opérateur de pompes et qui se retrouvent dans leur secteur doivent se rendre à la caserne pour **sortir les unités**.
 - même s'ils sont proches de l'incident
 - même s'ils doivent dépasser l'incident
 - même s'ils se retrouvent entre la caserne et l'incident
- Vous devez vous diriger vers la caserne tant et aussi longtemps que toutes les unités ne sont pas en route.
- Lieutenant, *capitaine*, chef de caserne et, le cas échéant, chef de district qui se rendent sur l'intervention avec une unité (autopompe, citerne, unité de sauvetage) se verront remplacés aux unités une fois sur les lieux de l'intervention.

LA DIRECTION

REÇUE ET CLASSÉE PAR:

Page 1 sur 1

PON-001